



Strasbourg, le 10 janvier 2024

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription  
de Strasbourg 1

A

Mesdames et Messieurs les parents des élèves nés en 2021

**Inspection Strasbourg 1**

Affaire suivie par  
Jean-François BOHY  
Téléphone

03 69 20 93 30  
Courriel

[ce.0671561H@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671561H@ac-strasbourg.fr)

Adresse  
65 Avenue de la Forêt Noire  
67083 STRASBOURG

**Objet : Entrée en petite section - Fonctionnement du pôle bilingue d'Illkirch-  
Graffenstaden**

Madame, Monsieur,

Votre enfant entrera à l'école maternelle l'année prochaine. Dans votre commune, l'Académie de Strasbourg offre dès la petite section et tout au long de la scolarité primaire deux parcours qui visent l'un et l'autre une maîtrise progressive de la langue allemande :

- un parcours monolingue démarré en maternelle par une première sensibilisation à la langue et la culture allemandes,
- un parcours bilingue paritaire avec 12 heures d'enseignement en français et 12 heures en allemand.

Le choix du parcours revient aux familles lors de l'entrée en maternelle. Une continuité des parcours est assurée au collège. Un enfant inscrit dans le parcours bilingue paritaire le poursuivra tout au long de sa scolarité obligatoire.

Je vous invite à suivre les différents liens ou QR-Codes qui vous apporteront toutes les précisions relatives à ces parcours :

- Une vidéo de présentation des offres d'enseignement de l'allemand dans l'Académie de Strasbourg. : <https://tube-educatif.apps.education.fr/w/kRqSGQVQro7mZ3LxsCUdrD>
- Une foire aux questions (FAQ) : <https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/faq-enseignement-de-lallemand-dans-lacademie-de-strasbourg/>



Vous trouverez, annexée à ce courrier, une fiche de vœux que nous vous prions de bien vouloir retourner à la mairie de votre commune lors de l'inscription de votre enfant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

L'inspecteur de l'Éducation nationale